



MOBILITÉS INTERNATIONALES ÉTUDIANTES

Semestre(s) d'études ou
stage(s) à l'étranger

Donnez un profil international à votre parcours



PARTIR EN PROGRAMMES D'ÉCHANGES

Les programmes d'échanges vous permettent, si vous êtes inscrits à la FSEG, de poursuivre vos études dans une université étrangère pendant une période maximale d'un an, selon les conditions et modalités spécifiques prévues par le programme.

Avant votre départ :

- vous devrez remplir un contrat d'études (Learning Agreement).

À la fin de votre séjour d'études à l'étranger :

- vous passerez des examens dans l'université étrangère et si vous les validez, vous obtiendrez le diplôme FSEG dans lequel vous vous êtes inscrit.

ERASMUS +

- Pour effectuer un séjour d'études d'un semestre ou d'une année universitaire dans un établissement européen partenaire FSEG.
- Pour effectuer un séjour d'études vers un pays non membre de l'Union Européenne dans un établissement partenaire FSEG (ERASMUS MIC).
- Pour effectuer un stage dans une entreprise européenne éligible au programme.

YNU

Programme JOY de l'université nationale de Yokohama

- L'accord de l'UPEC avec YNU prévoit l'échange d'étudiants pour un semestre (d'avril à août ou d'octobre à février).
- L'année universitaire au Japon est à l'inverse de la nôtre. Le 1er semestre se déroule d'avril à août et le 2nd semestre, d'octobre à février.

BCI

Programme québécois d'échanges étudiants

- Pour suivre des enseignements au Québec sur un semestre ou une année universitaire dans l'un des établissements partenaires.
- La campagne de candidatures ouvre courant janvier pour un départ l'année académique suivante. Pour être éligible, de très bons résultats universitaires sont exigés (12/20 au minimum sur l'ensemble du cursus universitaire).

MICEFA

Programme de mobilité Franco-Américain

- Le Programme de Mobilité Franco-Américain de la MICEFA permet aux étudiants et jeunes chercheurs de l'UPEC de suivre des enseignements et/ou de poursuivre des recherches en Amérique du Nord pour un semestre ou une année universitaire.
- Plus d'une soixantaine d'universités américaines et canadiennes sont partenaires. D'excellents résultats académiques et un score minimum au TOEFL ou à l'IELTS sont exigés. Les candidatures sont préparées une année auparavant.

PARTIR GRÂCE AUX ACCORDS INTERUNIVERSITAIRES

Il est également possible de partir vers d'autres pays hors de l'Union Européenne grâce aux conventions de coopération signées avec des établissements universitaires étrangers. La FSEG a développé de nombreuses relations avec des établissements d'Europe centrale et orientale, d'Afrique, d'Amérique latine ou d'Asie.

Renseignez-vous auprès de votre chargé des relations internationales.





VOUS SOUHAITEZ PARTIR À L'ÉTRANGER DANS L'UNE DE NOS UNIVERSITÉS PARTENAIRES ?

Suivez les étapes suivantes :

Étape 1

- PRÉPAREZ VOTRE PROJET DE MOBILITÉ AVEC LE CHARGÉ DES RELATIONS INTERNATIONALES ET LE RESPONSABLE PÉDAGOGIQUE.

En moyenne, un départ en mobilité internationale se prépare un an à l'avance. Il est possible de partir dès la 2^e année de Licence.

Si votre projet est validé par la Faculté de sciences économiques et de gestion,

Étape 2

- EFFECTUEZ SANS ATTENDRE VOTRE DEMANDE D'AUTORISATION DE MOBILITÉ.

Pour tout projet de mobilité internationale (courte, longue, d'études, de stage, année de césure...) et avant de postuler à une aide à la mobilité, il est obligatoire d'effectuer votre demande d'autorisation de mobilité dès validation de votre projet par votre UFR.

> **Complétez le formulaire d'autorisation**
via le portail international étudiant.



Si vous avez reçu votre autorisation de mobilité accordée par la direction des relations internationales de l'UPEC,

Étape 3

- VOUS POUVEZ DÉSORMAIS POSTULER À UNE AIDE FINANCIÈRE À LA MOBILITÉ.

Un seul dossier de candidature est nécessaire pour postuler à l'ensemble des aides proposées à l'UPEC. Sous réserve d'éligibilité et en fonction des critères d'attribution, une seule vous sera peut-être attribuée.

> Suis-je éligible à une aide à la mobilité internationale ?

La demande d'aide à la mobilité internationale est étudiée et attribuée en fonction :

- Du type de séjour (études ou stage) et de sa destination.
- De la situation personnelle de l'étudiant (boursier ou quotient familial).
- Du classement établi par la faculté.
- De la disponibilité des fonds auxquels l'étudiant est éligible.



> Effectuez votre demande aux dates du calendrier des appels qui correspondent à votre situation.



> Constituez votre dossier.

Pour demander une aide à la mobilité ou permettre son versement si elle a été attribuée, vous aurez un certain nombre de documents à transmettre. Rassemblez toutes les pièces administratives. **Votre dossier ne sera traité que s'il est complet.**



> Déposez votre dossier complet

sur le portail de mobilité internationale étudiante.



Vos contacts

- Pédagogique : **Amélie Guillin**, responsable des relations internationales
amelie.guillin@u-pec.fr
- Administratif : **Iskander Ben Salem**, chargé des relations internationales
international-eco@u-pec.fr